



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM 26/053 –DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN — Désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées AD 407 et AD 427, situées 10 rue Claude Bernard/63 rue Camille Pelletan, en vue de leur cession à la SA d'HLM Im mobilière 3F

—
République française

Le 30 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

(Convocations et affichage effectués les 10 et 23 avril 2026).

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M^{me} DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M^{me} COLLET Jennifer, M. CADIOU Patrick, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} COURTET Jennifer, M^{me} JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M^{me} CHARLOT Floriane, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} SINACOLA Agnès, M^{me} GOMMÉ Stéphanie, M^{me} ZAHZOUH Lauryn, M^{me} COLOMBANI Florence, M^{me} PILLON Emilie, M. RIBEIRO José, M. PAYARD Jean-Claude, M^{me} BA Charlotte, M^{me} HERVOCHON Valérie, M. CHAMBON Julien, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} GIROUX Dalila, M. MIQUEL Pierre, M^{me} ODINOT Janick, M^{me} GONÇALVES Sylvie, M^{me} BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François.

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| - M ^{me} GOMMÉ Stéphanie | par M ^{me} COSTANTINO Costa, |
| - M. GOUT Christophe | par M ^{me} COURTET Jennifer, |
| - M. BOULILA Frédéric | par M. FERRAND Jean-Marie, |
| - M. RAUNER Adam | par M ^{me} DUARTE Margarida, |
| - M ^{me} BALLY Estelle | par M ^{me} COLOMBANI Florence, |
| - M. CARMIER Patrick | par M. HÉBERT Charles, |
| - M CABROL Christophe | par M ^{me} ZAHZOUH Lauryn, |
| - M. CHAMBERT Julien | par M. CHAMBON Julien. |

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. BRAND Stéphane a été désigné pour remplir ces fonctions.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM 26/053

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées AD 407 et AD 427, situées 10 rue Claude Bernard/63 rue Camille Pelletan, en vue de leur cession à la SA d'HLM Immobilière 3F

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L.2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, qui dispose que les biens des personnes publiques relevant du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles ;

Vu l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est subordonnée, d'une part, à sa désaffectation, et d'autre part, à une décision administrative constatant son déclassement ;

Vu les projets immobiliers actualisés prévoyant la réalisation de 126 logements sociaux, répartis comme suit :

- 75 logements aux 83 bis boulevard Henri Barbusse / 10-16 rue Claude Bernard / 63-71 rue Camille Pelletan,
- 51 logements aux 4-12 rue des Martyrs de la Résistance / rue Emile Combes ;

Vu la délibération n°25/048 du 13 mai 2025 autorisant la SA d'HLM Immobilière 3F à déposer les permis de construire sur les parcelles concernées ;

Vu la concertation préalable au dépôt des permis de construire organisée du 5 au 28 mai 2025 ;

Vu l'arrêté municipal n°AP25-23 du 29 septembre 2025 portant bilan de cette concertation ;

Vu les permis de construire n° PC 078 311 25 00034 et n° PC 078 311 25 00036 déposés le 03 juillet 2025 et accordés le 31 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°25/132 en date du 16 décembre 2025, approuvant la cession amiable à la SA d'HLM Immobilière 3F des parcelles communales cadastrées AD 64-65 situées 4-6 rue des Martyrs de la

Résistance/rue Emile Combes et AD 400-407-427 situées 10 rue Claude Bernard/63 rue Camille Pelletan en vue de la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux ;

Vu le procès-verbal du 21 avril 2026 constatant que les parcelles AD 407 et AD 427, ayant été utilisées pour les besoins de stockage de matériel des services techniques de la Commune, ne sont plus affectées à l'usage direct du public ni à un service public ;

Considérant que la Commune de Houilles est propriétaire des biens situés 10 rue Claude Bernard/63 rue Camille Pelletan, correspondant aux parcelles cadastrées AD 400, AD 407 et AD 427, d'une contenance totale de 1 500 m² ;

Considérant que ces parcelles, acquises par la Commune respectivement les 02 avril 2009 et 07 juillet 2009, font partie de son patrimoine ;

Considérant l'appel à projets lancés en 2017 sur six terrains communaux pour la réalisation de logements locatifs sociaux et l'obligation de la commune de satisfaire aux exigences de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) ;

Considérant que SA d'HLM Immobilière 3F a été retenue dans le cadre de cet appel à projets ;

Considérant que le périmètre du projet rue Claude Bernard/rue Camille Pelletan a été étendu à l'entière de la parcelle communale AD 407 ainsi qu'à des propriétés privées voisines du fait des opportunités foncières ;

Considérant que le site du 10 rue Claude Bernard/63 rue Camille Pelletan, correspondant aux parcelles cadastrées AD 400, AD 407 et AD 427, doit faire l'objet d'une cession au profit de la SA d'HLM Immobilière 3F ;

Considérant que les parcelles AD 407 et AD 427 ont été utilisées pour les besoins de stockage de matériel des services techniques de la Commune ;

Considérant que ces parcelles relèvent donc actuellement du domaine public communal ;

Considérant que, conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, la cession de parcelles dépendant du domaine public nécessite préalablement leur déclassement, prononcé par décision de l'organe délibérant ;

Considérant qu'en principe, le déclassement d'un bien du domaine public ne peut intervenir que lorsque ce bien n'est plus affecté à un service public ni à l'usage du public ;

Considérant que les parcelles AD 407 et AD 427 ont été libérées de toute occupation et ne sont plus affectées à un service public ;

Considérant que cette désaffectation rend possible le déclassement de ces parcelles du domaine public communal, préalable nécessaire à leur cession dans le cadre des projets portés par la SA d'HLM Immobilière 3F ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (38 VOIX POUR DONT 29 DU GROUPE TOUS ENSEMBLE POUR HOUILLES, 7 DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AIME, 2 DU GROUPE MIEUX VIVRE À HOUILLES ET 1 VOIX CONTRE DU GROUPE OXYGÈNE POUR HOUILLES)

- Article 1^{er} :** **CONSTATE** la désaffectation des parcelles communales bâties cadastrées AD 407 et AD 427 situées 10 rue Claude Bernard/63 rue Camille Pelletan, qui ne sont ni affectés à un service public, ni à l'usage direct du public, depuis la libération du site intervenue le 21 avril 2026.
- Article 2 :** **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de ces parcelles, désormais intégrées au domaine privé de la Ville de Houilles.
- Article 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, pour le compte et au nom de la Ville, tous actes relatifs à ce déclassement.
- Article 4 :** **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- Article 5 :** **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 06/05/2026

Publication effectuée le : 06/05/2026

Exécutoire ce jour : 06/05/2026

Le Maire,



Romain BERTRAND (Maires)